

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **EST ABSENT(E) :**

Monsieur Philippe Drolet conseiller

#### **2019-10-507 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2019-10-508 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2019-04-188. DEMANDE À LA CPTAQ (DÉPÔT À NEIGE, TRAITEMENT DES EAUX USÉES, PARC À CHIEN, JARDINS COMMUNAUTAIRES)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier est propriétaire du lot 25-P de la Paroisse de Sainte-Philomène, dans la circonscription foncière de Châteauguay, qui fait plus ou moins 34.58ha et qui est accessible à l'adresse civique 485, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la population sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette partie de lot est en zone agricole;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite en faire un usage autre;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite qu'une demande d'autorisation à cet égard soit adressée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas d'effet négatif sur le territoire, le potentiel et la ressource agricole;

CONSIDÉRANT que la Ville maintient en culture la surface de 7.3ha plus ou moins, qui respecte le Règlement sur les Exploitations agricoles (RLRQ, c. Q2.r,6);

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux dispositions de zonage 2009-858;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte une résolution en faveur de cette demande;
- QUE ce Conseil indique à la CPTAQ qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles ailleurs hors de la zone agricole pour réaliser l'ensemble du projet;
- QUE ce Conseil indique à la CPTAQ qu'il n'y a pas d'emplacement sur le territoire agricole de la Ville qui a le moins d'impact sur le territoire, le potentiel et la ressource agricole;

- QUE ce Conseil avise la CPTAQ de son intention de mettre en oeuvre les décisions antérieures autorisées visant les superficies non utilisées;
- QUE ce Conseil autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville de Mercier la présente demande d'autorisation à la CPTAQ.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-10-509 AUTORISATION DE SIGNATURE. QUITTANCE. DOSSIER 760-17-004472-166.**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville la quittance dans le dossier 760-17-004472-166.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-10-510 AUTORISATION DE SIGNATURE. BAIL. SOCIÉTÉ LES GALERIES DE MERCIER INC.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville le bail avec la société *Les Galeries de Mercier inc.*, lequel est annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-10-511 AUTORISATION DE SIGNATURE. CONTRAT DE SOUS-LOCATION. SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL.**

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de sous-location avec la société Saint-Vincent de Paul, lequel est annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-10-512 CONTRAT DE 5 ANS. CENTRE SPORTIF MERCIER.**

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil approuve l'entente de 5 ans à conclure entre le Centre sportif Mercier et la Ville de Mercier;
- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente;
- QUE ce Conseil autorisera par résolution les contrats connexes confirmant le nombre d'heures annuel en respect des résolutions 2015-08-229 et 2017-06-377 régissant l'attribution des heures de glace au hockey mineur et au club de patinage artistique de Mercier ainsi que les heures de glace attribuées à la programmation des loisirs (patin libre, hockey libre, activités spéciales);
- QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-10-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-10-513 AUTORISATION. PATINOIRE EXTÉRIEURE.**

CONSIDÉRANT la demande de citoyens afin d'être autorisés à confectionner une patinoire sur un croissant de la rue Faubert en biais avec l'ancienne caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT que ces citoyens, dont madame Dominique Gauthier est la représentante, établiront eux-mêmes la patinoire et auront la charge de l'entretenir;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier se décharge de toute responsabilité quant à cette patinoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil autorise madame Dominique Gauthier à établir et entretenir une patinoire sur le premier croissant de la rue Faubert, en biais avec l'ancienne caserne d'incendie pour l'année 2019-2020;
- QUE la Ville de Mercier soit déchargée de toute responsabilité quant à cette patinoire.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.*

*La période de questions a eu lieu à 20 h 05.*

**2019-10-514 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

**ADOPTÉE à l'unanimité**